



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 14460

Texte de la question

M Henri Bayard appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur les interrogations que se posent les accedants a la propriete a propos du devenir des mesures fiscales relatives a l'investissement immobilier, susceptibles d'expirer le 31 decembre 1989. Dans un plan de financement a moyen terme, les personnes concernees ont en effet pris en compte les reductions d'impot dont ils peuvent beneficier pendant les cinq premieres annees (loi du 29 decembre 1984 et loi du 30 decembre 1986). Il lui demande en consequence quelles seront les dispositions applicables pour les proprietaires concernees par les mesures actuellement en vigueur et pour les accedants a la propriete ayant realise leur operation durant l'annee 1989.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a engage une reflexion sur l'ensemble des aides budgetaires et fiscales au logement. Les propositions de reforme qu'il aura retenues seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14460

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2736